



La solution pour le contrôle des broussailles à long terme

Contrôle des principales espèces nuisibles



Orties



Chardon



Prunelliers



Ronces



Genêt



Ajoncs

Puissant

sur **ronces, chardon, orties, ajoncs et genêt**

Contrôle pérenne

efficacité toujours visible jusqu'à 1 an après traitement

Large spectre

sur **flore difficile et/ou invasive**

Usages



Débroussaillage des tours de champs pour éviter l'envahissement par des plantes indésirables : ronces, orties...



Entretien des prairies pour limiter les refus. Traitement par tâche



Entretien des clôtures pour élevage agricole



Veuillez respecter la réglementation en vigueur vis-à-vis des distances de sécurité riverains.

Bonnes pratiques

- Traiter uniquement en localisé, à la lance et à plus de 1 mètre des haies à préserver.
- Traiter en période de végétation active de mars à juillet, en assurant une application homogène sur l'ensemble de la végétation à détruire.
- Appliquer par temps poussant, éviter les traitements en période de sécheresse. Traiter uniquement sur broussailles mesurant 1 mètre de haut maximum.
- Ne pas appliquer **Garlon™ Pro** sur les parties vertes des végétaux non cibles.
- Ne pas traiter sur des broussailles portant des fruits comestibles à maturité (mûres, framboises ...).
- Appliquer un volume de bouillie compris entre 500 et 1 000 L/ha, qui correspond généralement à l'apparition d'une gouttelette en bout de feuille des broussailles à détruire.

Fiche d'identité

AMM* N° 8100006

Composition et mode d'action

Clopyralid 60g/L Pyridyloxy-carboxylates HRAC 4(O) Mimétique de l'auxine	Triclopyr 240g/L Pyridyloxy-carboxylates HRAC 4(O) Mimétique de l'auxine
---	---

Formulation CE (concentré émulsionnable)

 Classement  Attention-
 H226-H304-H315-H319-
 H335-H336- H373-H411

ZNT 5 m

DRE 48 h après traitement

DAR 14j avant fauche ou remise en
 pâtûre du bétail
 Rotation Respecter, pour les cultures
 sur lesquelles le clopyralid n'est
 pas autorisé, un délai de 125
 jours entre l'application de
Garlon™ Pro et le semis ou la
 plantation suivante.

Utilisation

	Traitements généraux	Prairies permanentes
Cible / Usage	Dévitalisation des broussailles sur pied	
Dose d'homologation	2 L / ha ou 1 L / 100 L de bouillie	2 L / ha ou 1 L / 100 L de bouillie
Période d'application	1 ^{er} mars au 31 juillet	
DAR	14 jours avant fauche ou remise en pâture du bétail	
ZNT aquatique	5m	
Spécifications d'applications	Uniquement en application localisée	Uniquement en application localisée sur un maximum de 20% de la surface de la prairie


Un large champ d'activité
sur prairies et graminées fourragères


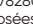
Garlon™ Pro est sélectif des graminées.

CIBLE	Dose 1 L/hL
Ajoncs	
Ambroisie	
Bouleau	
Cerisier Ste Lucie	
Chardon	
Chêne	
Cornouiller	
Eglantier	
Frêne	
Genêts	
Grande berce	
Orme champêtre	
Ortie dioïque	
Prunellier	
Renoncles	
Ronces	
Sureau yèble	



(Données issues du dossier biologique de Garlon™ Pro)

 Danger. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H315 - Provoque une irritation cutanée. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Garlon™ Pro : EC - concentré émulsionnable, contenant 240 Grammes par litre de Triclopyr, 60 Grammes par litre de Clopyralid. AMM N° 8100006 - Corteva Agriscience France S.A.S. Responsable de la mise en marché : Corteva Agriscience France S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 1 Bis avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément 7800030 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.  0 800 470 810.  Marques déposées. © 2024, Corteva.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

À VOTRE ÉCOUTE
 0 800 470 810
corteva.fr

Mai 2024